

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 46 (1958)

Heft: 855

Artikel: Vaud

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-269150>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VAUD

Femmes dans les Commissions

A Châteaudo-Oex, Mmes Ernest Henchoz, femme du vétérinaire, et Lina Henchoz, infirmière-visiteuse, font partie de la commission d'assistance; Mmes Morier-Genoud, Morier-Henchoz et E. Urech siègent dans la commission scolaire.

A Missy, Mmes Madeleine Porret, Ruth Combremont siègent dans la commission scolaire.

A Moudon, Mmes Cécile Pons-Perret, directrice de l'Institut des sourds-muets et V. Brillard-Gavillet font partie de la commission scolaire.

A Nyon, Mme Bänzière est seule femme dans la commission scolaire.

Une commune vaudoise où l'on n'ignore pas les femmes

C'est la commune de Morges, qui vient de nommer Mlle Ariette Kislig au poste de sous-secrétaire au greffe municipal.

De plus, la commission d'assistance, sur treize membres, compte quatre femmes: Mlle Marcelle Mayor, assistante sociale, secrétaire, Mlle Emilie André, Mme Odette Schneider, Mlle Yvonne Paris.

La commission scolaire, sur cinq membres, compte deux femmes: Mmes Rose Clarier et Isabelle Vitell. Mlle Dr Jacqueline Forel est suppléante du vérificateur aux décès.

GENÈVE

Taxation séparée des époux

Une proposition fiscale, prévoyant la taxation séparée des deux époux avait été présentée aux législateurs genevois par M. le député de Félice. Récemment, le Conseil d'Etat a pris une décision négative. Il estime que les couples dont un seul conjoint gagne la vie de la famille seraient désavantagés puisqu'il payerait plus d'impôts, alors que sa capacité économique est la même.

Nous examinerons certainement le problème de plus près, en exposant les arguments pour et contre qui divisent l'opinion féminine aussy.

Photos et slogans

Le stand de l'Association suisse pour le suffrage féminin se trouve dans le pavillon consacré à la femme dans la communauté. Des photos représentant les activités féminines seront suspendues au plafond, à l'entrée du pavillon et des slogans féministes seront suspendus à la sortie. Si vous avez de belles photos ou des slogans à proposer, vous êtes priés de les envoyer à Mme Choisy (Satigny) le plus vite possible.

Pour soigner

TOUX et MAUX DE GORGE

prenez la

POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la PHARMACIE FINCK & C^{ie}

26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.90 Tél. 32.71.15

Impressions de Bayreuth 1957

Première Journée

La Walkyrie

La Walkyrie a vu le jour sur la scène de Munich, le 26 juin 1870, pour la première fois sous la baguette de Franz Wullner. Je n'en rappellerai pas l'action, elle est bien connue de chacun. Je dirai seulement mon regret du manque de contraste lumineux à la fin du 1er acte au moment où la porte de la hutte de Hunding s'ouvre sur la forêt au printemps et où l'admirable chant du printemps de Siegmund éclate par la voix vibrante du beau ténor qu'est Ludwig Suthaus; chacun aurait désiré un magnifique rayon de soleil au lieu d'une pâle lueur, de même le scintillement de la poignée de l'épée enfoncée dans le tronc du gigantesque frêne était à peine visible. Sieglinde était incarnée par une artiste de Stockholm, Birgit Nilsson dont l'éclatant soprano et le jeu ému ont soulevé l'enthousiasme. Hunding était Joseph Greindl, basse chaleureuse et prenante que nous entendrions sans doute cet hiver à Genève.

Au 2e acte, nous retrouvons Siegmund et Sieglinde dans ce poignant duo, la scène du duel et de l'orage n'ont rien de particulière-

ment impressionnant, tout se passe dans une trop grande pénombre, seuls les chanteurs sont éclairés par des projecteurs. Il y a là me semble-t-il, une recherche à faire. L'apparition de la Walkyrie est toujours la bienvenue, avec elle c'est le souffle de la compassion et de l'Amour fraternel qui arrive.

Au 3e acte, la fameuse chevauchée des Walkyries nous laisse un peu perplexes et je dirai d'égout, non pas du point de vue musical, les voix et l'exécution sont superbes, mais là aussi, les frères Wieland et Wolfgang n'ont pas encore trouvé la mise en scène adéquate, si je les suis volontiers dans leurs intentions de simplification, l'imagination personnelle ne vient pas assez à notre aide. Brunhilde c'est l'admirable artiste qu'est Astrid Varnay du Metropolitan de New-York, qui confère à ce rôle émouvant toute la grandeur qu'il demande, voix splendide et jeu admirable dans la grande scène finale avec Wotan (Hans Hotter) dont les adieux sont une page célèbre qui saisit d'émotion intense chaque fois qu'on l'entend. Brunhilde est un personnage si grandiose du drame wagnérien qu'il ne laisse personne indifférent. Le moment marquant où Wotan endort sa fille préférée, faisant appel à Loge, ce dieu puissant du Feu, pour qu'il la protège de ses flammes est, peut-on dire, le sommet de l'œuvre de cette Première Journée.

Le message examine ensuite les effets probables du suffrage féminin, que ses adversaires redoutent tout particulièrement. Les expériences faites à l'étranger et dans les pays avoisinants prouvent que les femmes soutiennent plutôt les partis de droite ou du centre et que, si elles représentent une force électorale plus grande que celle des hommes, elles ne participent que peu aux scrutins, sont rarement élues aux parlements et encore moins aux gouvernements.

En conclusion, le Conseil fédéral répond affirmativement à la question de savoir si le suffrage féminin doit être institué en matière fédérale. Il se pose alors la question suivante: convient-il d'accorder à la femme une égalité complète ou partielle? Aucune restriction concernant le degré d'instruction ou l'âge des

Nos suffragistes à l'œuvre

Message du Conseil fédéral

(suite et fin)

citoyennes éventuelles ne lui semble justifiée. De même, il n'estime pas qu'il faille ne leur accorder qu'une partie des droits politiques en matière fédérale.

Ceci étant admis, comment le suffrage féminin sera-t-il introduit en Suisse? Le Conseil fédéral pense qu'il est préférable de l'introduire en matière fédérale avant que quelques cantons aient pris les devants. Deux voies sont possibles: l'interprétation (art. 74 et 4) ou la révision de la constitution et de la loi. La première — sur laquelle se basaient les récentes requêtes des sections vaudoise et genevoise de l'Association suisse pour le suffrage féminin — paraît dangereuse au Conseil fédéral. Qui sait si elle ne créerait pas un précédent qui pourrait être évoqué une fois ou l'autre par ceux qui voudraient, dans une question importante, réviser la constitution sans observer les formes légales? Toutes les tentatives faites dans ce sens à l'étranger ont d'ailleurs échoué. Il est donc nécessaire de réviser la constitution puis les dispositions légales. Le Conseil fédéral s'oppose à l'organisation d'un scrutin préliminaire accordant aux femmes le droit de participer à la votation et trouve inutile, étant donné les circonstances, d'ouvrir une enquête parmi elles ou de les appeler aux urnes pour un vote d'essai.

Les hommes voteront donc seuls. La votation portera sur une modification de la disposition de base sur le droit de vote (art. 74) et l'adaptation de douze autres articles de la constitution. Lorsque la double majorité des électeurs participera à la votation et des cantons aura accepté cette révision, certaines lois fédérales de 1872 et 1874 devront également être modifiées. Mais on n'en est pas encore là...

(A.S.F.)

A propos du billet publié dans le «Bund» du 6 décembre

Nous avons fait allusion, dans notre dernier numéro, à une lettre envoyée au «Bund» par une lectrice, membre de la Fédération des Femmes protestantes, qui n'approuvait pas la position suffragiste prévalant à la dernière assemblée de cette fédération.

Le billet publié dans le «Bund» a suscité d'intéressantes réactions que le journal bernois a publiées et dont nous donnons ici quelques extraits.

Scrutins ecclésiastiques

En ce qui concerne la participation féminine aux scrutins de l'Eglise réformée bernoise, on a pu obtenir les informations suivantes: à la votation de 1954, ont pris part 7334 hommes et 13.277 femmes, il y a toujours plus d'électorales que d'électeurs qui viennent aux urnes.

G. G. (Bâle).

L'Etat tentaculaire

Les affaires publiques que G. H. préférerait laisser entre les mains des hommes, concernent de plus en plus les problèmes féminins, problèmes que l'on résolvait jadis au sein de la famille, mais dont l'Etat se charge aujourd'hui: frais d'entretien d'un enfant, soins aux malades dans les hôpitaux, aide aux chômeurs par les assurances, instruction publique (du jardin d'enfants aux études supérieures), douanes, importation et exportation des produits de consommation, politique des prix.

Tous ces problèmes jouent un rôle dans l'existence de la mère de famille.

E. V.-A.

De nombreuses institutions qui étaient jadis confiées aux femmes, comme les hôpitaux, les crèches, les écoles ménagères, les homes pour personnes âgées, etc., sont maintenant administrées par les communes. Il nous appartient, à nous femmes chrétiennes, de continuer à porter cette responsabilité, ce qui, souvent, n'est possible qu'avec le bulletin de vote.

H. H.

L'expérience féminine nécessaire

Les hommes apprécient sûrement la confiance illimitée des femmes qui ne veulent rien savoir du suffrage féminin. Pourtant, des hommes de plus en plus nombreux sont partisans des droits politiques pour les femmes. Ils reconnaissent la valeur de collaboratrices qui veulent leurs meilleures forces à la vie publique ou qui obligées de gagner leur vie, seules, dans des professions ou des activités diverses, apportent leur expérience pratique, acquise du point de vue féminin.

Ces hommes qui voient loin ont raison et ils nous font comprendre qu'aujourd'hui, une femme doit dire son opinion et qu'on doit en tenir compte. Il s'agit bien moins d'égalité que d'une collaboration nécessaire.

Alville.

BALE

Conseil bourgeoisial

Vote féminin en progrès

On se souvient que, le 3 novembre 1957, les électeurs bâlois avaient accepté la modification constitutionnelle qui permettait d'accorder le droit de vote féminin dans les trois communes de Bâle-Ville, pour les ressortissantes bâloises de ces communes.

Le 20 décembre, un arrêté fédéral a donné la garantie fédérale à cet amendement constitutionnel.

Le Conseil d'Etat propose maintenant au Grand Conseil d'adapter la loi sur les communes et la loi sur les élections et votations à la nouvelle situation de droit.

BERNE

Jura bernois

Une présidente de Conseil de paroisse

A Courtelary, les électeurs et électrices de la paroisse protestante ont appelé à la présidence du conseil de paroisse, une femme, Mlle Violette Sunier. Félicitations et vœux!

ARGOVIE

Dans le canton d'Argovie, une révision totale de la loi, vieille de presque un siècle, sur la procédure pénale est en cours. Dans l'état actuel des travaux de révision, la cour d'assises serait remplacée par un tribunal de jurés. Conformément à la proposition du gouvernement, il faudrait renoncer à l'éligibilité des femmes comme jurés. D'autre part, on proposera qu'en liaison avec la révision de la loi d'organisation des tribunaux, publiée il y a plus de cent ans, on essaye de voir s'il n'est pas possible d'instaurer, dans le cadre de la Constitution, l'éligibilité des femmes dans les tribunaux de district.

BAECHLER

frictions massages

et ne sont pas chers du tout

LE BAUME DU CHALET

en frictions et massages
PREVIENT — COMBAT — SOULAGE
BRONCHITES — RHUMES
Crevasse — Engelures
Fr. 1.85 le tube
Vente en pharmacies et drogueries

Responsabilité chrétienne

Etre en accord avec l'Evangile, c'est voir les responsabilités et accepter de les endosser, responsabilités que Dieu a fait reposer également sur l'homme et la femme, pour le bien de ce monde.

Et comme la ligne de séparation entre le foyer familial, la commune, le peuple auquel nous appartenons et tous les peuples du monde, est devenue fluide, le chrétien se sent attelé à la responsabilité de l'ensemble, parce que Christ est venu et est mort pour tous.

Sœur Dora Schlatter

présidente de la Fédération suisse des Femmes protestantes.

avec Siegfried et où il a installé sa forge que se déroule ce 1er acte. Mime ressasse ses perplexités: toutes les épées qu'il présente à Siegfried, celui-ci les brise d'un seul coup. Il a vainement essayé de ressouder les tronçons de l'épée de Siegmund que la lance de Wotan avait frappée.

(à suivre.) L. M. Fasanino-Auvergne.

LE ROSEY

ROLLE

(Hiver à Gstaad)

Institut international
de jeunes gens
(9 à 18 ans)

